



INSCRIT(E)

Morre

Pour voter en 2020...

Élections municipales

... vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour vous inscrire sur les listes électorales.

Êtes-vous déjà inscrit sur une liste électorale ?

Vous pouvez vérifier votre situation électorale en utilisant un service en ligne dédié.

Vous indiquez le département et la commune ou le consulat dans lequel vous pensez être inscrit puis vous répondez à quelques questions en précisant votre identité et vous obtiendrez la réponse.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Comment faire pour vous inscrire ?

Vous avez trois solutions :

- le service en ligne (muni de la version numérisée d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile) accessible avec un compte *Service-public.fr* ou via *France Connect* ;

<https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=/loginSuccessFromSp&typeCompte=particulier>

- un courrier, en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété ;

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12669.do

- sur place, en mairie en présentant une pièce d'identité, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12669.do